

Informations

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Faites vous entendre

Consultation nationale interprofessionnelle

10 décembre 1997 votez CGT



Sommaire

n° 114 - novembre 1997

Bourse du Travail
19. Place Saint Sernin
BP 7094
31070 Toulouse cedex 7

Prix : 1 franc
n° d'inscription
à la CP 579 D 73

Imprimerie du
Comité Régional

Directrice de publication :
Martine BERNARD

■ Vos luttes dans la région : succès	p. 1
■ Edito	<i>Un vote porteur d'exigences revendicatives</i> p. 2
■ Europe	<i>Luxembourg, un sommet pour l'emploi</i> p. 3
■ Dossier	<i>Enjeux de la formation professionnelle</i> p. 4
	<i>Plan emploi jeunes</i> p. 5
	<i>COREF</i> p. 6
	<i>Enseignement</i> p. 7
■ Vie syndicale	<i>Aéroport Blagnac : les raisons de la colère</i> p. 8
■ Arguments	<i>Aménagement du territoire</i> p. 9
■ Histoire	<i>Toulouse, l'Espagnole...</i> p. 10

PTT Montauban : important succès pour les libertés

Plus de 400 participants à la manifestation à Montauban dont plus de 250 venus des départements de Midi-Pyrénées, malgré les difficultés de transport, pour défendre les libertés syndicales, les militants sanctionnés, poursuivis au PTT, à EDF, chez Delmas Luminaires.

par la direction départementale de la poste, l'annulation de la convocation au juge d'instruction de toutes les personnes mises en examen.

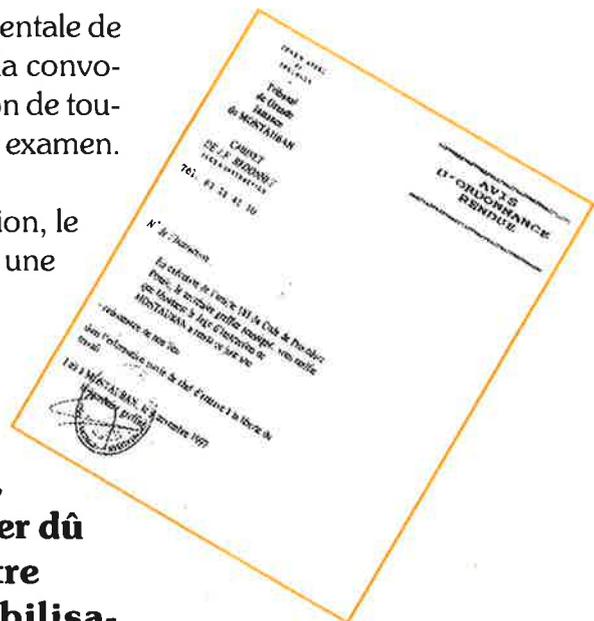
La veille de la manifestation, le juge d'instruction a rendu une ordonnance de non lieu.

C'est donc un succès total pour les libertés syndicales, le droit de manifester dû

à notre mobilisation !

C'est un point d'appui important pour porter l'exigence du retrait définitif des sanctions, de l'arrêt de la ré-

pression patronale qui frappent les militant-e-s de la CGT dans ce département et dans notre région.



L'annonce de notre manifestation et la mobilisation qu'elle a entraîné avait permis le retrait de la plainte

Cette exigence comme celle de droits nouveaux, d'une nouvelle citoyenneté des moyens de l'exercer et de la faire respecter à l'entreprise a été fortement exprimée au représentant du préfet du Tarn-et-Garonne qui a reçu une délégation de la CGT à l'issue de la manifestation. ■

Albi - VOA

La verrerie d'Albi (VOA), l'un des fleurons de l'industrie tarnaise est menacée par la tentative de Saint-Gobain emballages, détenteur de 10% du capital de l'entreprise, d'empêcher la mise en oeuvre du plan de développement de la verrerie à l'occasion de sa mise en vente par l'état détenteur de 90% du

capital depuis 1994 (par le biais du CDR).

Si Saint-Gobain emballages parvenait à ces fins, il porterait atteinte à l'avenir de cet outil, des plus performants dans la région, vital pour le département et la région.

Les verriers ont engagé une nou-

velle lutte pour obtenir des garanties du maintien et du développement de leur outil de travail et de l'emploi.

Le 29 novembre, les populations avec les verriers retiendront leur souffle et participeront à Albi à l'action à l'appel de la CGT ■

■ Un vote porteur d'exigences revendicatives

Le 10 décembre 1997, près de 14 millions de salariés actifs et privés d'emploi vont élire leurs représentants au Conseil des prud'hommes.

Ce scrutin se trouve placé au cœur des enjeux revendicatifs que porte le mouvement social depuis de nombreux mois en matière de salaires, d'emploi, de réduction de la durée du travail, de protection sociale, de droits nouveaux pour les salariés, pour le syndicalisme.

Une nouvelle donne existe : la conférence du 10 octobre a débouché sur l'engagement d'une loi cadre sur les 35 heures sans perte de salaire.

Si tout n'est pas réglé, il n'en demeure pas moins qu'une porte est entrouverte pour concrétiser une avancée sociale de grande portée.

Cette annonce a accentué le combat patronal contre une telle perspective.

La partie n'est pas encore gagnée. Le gouvernement est toujours sensible au rapport de force entre ce qu'exprime l'opinion et le chantage patronal.

Ce serait une erreur de croire qu'un texte de loi se suffira à lui-même. Le patronat mesure bien l'enjeu qui est posé. Il met tout en oeuvre pour profiter de cette situation et accélérer les dérèglementations à travers un recul du contenu du Code du travail et la suppression des conventions collectives.

Syndicalisme : un défi à relever

Notre choix est moins de compter les aspects manquants de la Conférence sur lesquels le gouvernement ne s'est pas engagé que de nous engager résolument, avec toutes nos forces, vers les salariés, sur le terrain, dans chaque entreprise, grande, moyenne ou petite, là où nous sommes présents et aussi et surtout vers toutes les autres pour organiser le débat, construire les revendications, développer la mobilisation.

Ainsi nous venons de prendre la déci-

sion d'engager une grande consultation nationale interprofessionnelle des salariés du privé et du public, avec ou sans emploi, actifs ou retraités.

Faites vous entendre

Cette consultation est destinée à engager une dynamique permettant aux salariés de s'exprimer sur le contenu et la force de

leurs exigences aussi bien en direction du gouvernement que du patronat et des directions.

Nous visons à solidariser les efforts professionnels et interprofessionnels pour affirmer plus fortement les exigences revendicatives des salariés et favoriser le maximum de convergences unitaires concrètes. Enfin, cette consultation est complémentaire à celle que nous organisons auprès des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise intitulée "ce que nous voulons".

Bref, nous nous donnons les moyens, avec nos organisations, les militants-es les syndiqués-es, les candidats-es CGT Prud'hommes de dynamiser les initiatives d'actions revendicatives en cours ou en préparation.

Le retrait de la plainte par la direction de la Poste du Tarn-et-Garonne, l'ordonnance de non-lieu par le juge d'instruction à l'encontre de 17 personnes, usagers des services publics dont 4 militants de la CGT est un succès total pour les libertés, le droit à manifester. Ce résultat est dû à la mobilisation régionale qui a rassemblé plus de 400 manifes-

tants à Montauban. C'est un encouragement à intensifier la mobilisation pour les revendications, et à poursuivre notre action pour le retrait de toutes les sanctions.

Le conflit des salariés des transports routiers démontre une nouvelle fois que la force des exigences revendicatives des salariés est la donnée principale de la situation. Nous voulons contribuer à ce qu'elles s'expriment fortement, massivement dans toutes les professions et

Nous voulons également renforcer le contenu revendicatif de notre campagne pour un puissant vote CGT aux élections prud'homales du 10 décembre qui interviendront quasiment en même temps que l'élaboration de la première loi sur la réduction de la durée du travail.

La force du vote CGT est un moyen supplémentaire de se faire entendre aussi bien du patronat que sur le contenu du projet de loi.

dans le vote CGT du 10 décembre.

Et ce, à un moment où le Front national, sous le signe CFNT, présente des listes dans deux départements de Midi-Pyrénées. C'est intolérable. Le gouvernement a les pouvoirs d'annuler ces listes. Il y a urgence à ce véritable coup de force contre la démocratie.

Nous sommes maintenant à quelques jours du scrutin.

Il y a encore sûrement à bousculer un certain nombre de choses pour un investissement plus important de nos forces.

Le jeu en vaut la chandelle ; c'est en définitive le développement du mouvement social, les avancées de la CGT aux élections prud'homales et plus largement, le rayonnement du syndicalisme dans la prochaine période qui en dépendent.

Jean-Luc Ambrosini
Secrétaire Général
UD Hautes-Pyrénées

■ Luxembourg : un sommet pour l'emploi

L'emploi était au centre du conseil européen qui se tenait à Luxembourg les 20 et 21 novembre 97.

L'exigence de progrès social s'exprime fortement dans les luttes des différents pays d'Europe

Elles portent les inquiétudes des salariés devant l'accroissement du chômage en Europe, conséquence de la course que se livrent les grands groupes. Elles se sont vivement exprimées lors du colloque "Europe, régions, enjeux syndicaux" organisé par la CGT et ces Comités Régionaux, en septembre, et ce d'autant plus que la situation de l'emploi continue de se dégrader.

Ce colloque a également mis en évidence la dimension régionale de la politique européenne, notamment au travers de la distribution, au niveau des régions, des fonds structurels européens. Financement dont la finalité affirmée devait permettre aux pays, régions en difficulté, en déclin, de réduire les inégalités avec les pays plus riches.

En Midi-Pyrénées ces fonds servent à l'agriculture pour l'intégrer aux normes de la PAC, on en connaît les conséquences pour notre région ! Ils servent les bassins industriels dits en déclin (Carmaux, Decazeville et maintenant Tarbes) pour développer la diversification

et la reconversion des activités de ces bassins. Leurs effets sur le développement de l'emploi, sont loin d'avoir modifié le mouvement de

dégradation que nous connaissons.

Il était indispensable qu'un colloque mette en évidence cette réa-

tive pour des coopérations importantes.

Car comme l'indiquait Louis Viannet à l'issue des travaux "le syndicalisme européen qui par delà les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui, constitue bel et bien une force importante, ne doit-il pas tout mettre en oeuvre pour permettre au monde du travail, en Europe, de peser de tout son poids dans la définition des objectifs de développement" (...). Pour en savoir plus, voir le compte-rendu du colloque dans le

Diagonale Continentale

Le Comité Régional Midi-Pyrénées a participé avec les Comités Régionaux du Limousin, Centre, Auvergne au groupe de travail qui a préparé le colloque autour du thème de la Diagonale Continentale. Il a donc animé l'atelier du même nom. DGB OTV ainsi que les CCOO de Madrid y participaient. La coopération entre les régions françaises va se poursuivre avec une nouvelle rencontre début 1998, pour examiner la construction d'initiatives communes, la possibilité de rencontres avec les syndicalistes espagnols, notamment.

La délégation de Midi-Pyrénées : Martine Bernard, Secrétaire Régionale ; Jacques Laur, Secrétaire Général du Lot ; Jean Bonet, Robert Routaboul, conseillers CESR ; Georges Daout, Secrétaire Général syndicat aérospatiale ; Gérald Veirier, Secrétaire Régional métallurgie, Gérard Larré et Josiane Dumec, syndicat de Gec Alsthom.

lité, le faire avec 66 représentants des syndicats européens, la CES relèvait de la gageure ! Il met en évidence le besoin d'échanger, de confronter, de coopérer, d'agir pour des intérêts qui nous sont communs. Il ouvre une perspec-

Peuple n° 1466 et l'Hebdo numéro 2771. La CGT se félicite de l'initiative de la manifestation à l'appel de la CES, elle s'est mobilisée pour en assurer le succès afin que le sommet débouche sur des décisions concrètes.

■ La formation : un enjeu décisif

Si l'emploi est au cœur des préoccupations, quand on l'aborde sous l'angle de la formation, la nature des emplois de demain reste souvent sans réponse.

Un véritable droit à la formation tout au long de la vie s'impose

C'est l'enjeu auquel nous sommes aujourd'hui confrontés pour répondre aux questions de la qualification, de l'emploi, de la réduction du temps de travail sans perte de salaire, de la retraite à 60 ans, etc.

Le droit à une formation tout au long de la vie ne peut prendre appui que sur un socle large de connaissances générales, scientifiques, culturelles et professionnelles.

Le patronat reproche aux formations initiales scolaires de ne pas répondre aux besoins des entreprises.

Mais, au delà de ce leitmotiv, a-t-il jamais accordé les moyens nécessaires à la formation professionnelle initiale et n'est ce pas lui qui a le rôle le plus déterminant dans la définition des diplômes et de leur contenu, à travers les CPC (Commissions Paritaires consultatives) ?

Aujourd'hui ne pourrait-on pas inverser ce postulat et s'interroger sur

les nouvelles organisations du travail qui prendraient en compte l'évolution des connaissances et permettraient de mettre en oeuvre l'ensemble de ces capacités ?

La formation continue dans notre région est rarement un moyen pour le salarié d'accéder à une qualifi-

Pour que la formation continue devienne une "réelle deuxième chance" pour les salariés, nous devons intégrer dans notre démarche revendicative la question de la formation au même titre que l'emploi, les conditions de travail et le pouvoir d'achat afin de répondre aux attentes des salariés de notre région.

cation nouvelle. La majorité des actions a souvent une visée étroitement utilitariste et d'intégration... elle aboutit majoritairement à des attestations de "capacité" ou de "suivi".

Le congé individuel de formation, qui lui débouche souvent sur une qualification réelle ne concerne que très peu de salariés dans notre région.

L'accès à la formation est inégalitaire suivant la catégorie professionnelle, l'entreprise, la branche des salariés.

Les constats sont là, mais la responsabilité première de ces dérives incombe au patronat. La for-

mation est devenue un élément de sa stratégie. Ils en maîtrisent souvent totalement les objectifs et les contenus.

C'est cette maîtrise qu'il est nécessaire de remettre en cause, d'où notre exigence de la négociation des plans de formation tout au long dès le mois de décembre dans nos entreprises.

Tout ceci pourra se faire en utilisant nos cahiers revendicatifs, nos élus dans les comités d'entreprise et nos administrateurs dans les or-

ganismes de la formation professionnelle.

Faire aujourd'hui, de la formation initiale et continue une piste revendicative n'est pas une utopie. C'est un enjeu majeur du 21^e siècle.

La formation est constitutive du travail vivant, éléments de la richesse des ressources humaines.

Tous ensemble, faisons un enjeu décisif de La formation professionnelle pour l'année à venir. ■

Jean-Luc Ros

■ Plan emploi jeunes en Midi-Pyrénées

L'emploi qui jeunes aura été au centre de la dernière séance plénière du conseil régional.

On le sait, l'emploi est une priorité affichée, réaffirmée en permanence par la région, sans que l'on puisse ni déceler, ni percevoir les choix politiques en faveur de cette priorité, comme d'ailleurs les effets positifs sur l'emploi ! Les chiffres publiés récemment en Midi-Pyrénées montre une nouvelle dégradation !

Dans son discours devant l'assemblée régionale, Marc Censi, dresse un bilan de la politique économique du conseil régional dont il considère l'impact pour notre région considérable, le but étant d'appuyer les emplois durables.

Et d'annoncer, dans le prolongement de la loi Aubry, "**la création d'un fonds régional pour l'emploi des jeunes**", destiné "à permettre l'intervention de la région sur deux axes : celui de la formation professionnelle d'une part, celui de la création d'emplois d'utilité régionale d'autre part". Ce fonds sera financé à hauteur de 15 millions de francs en 1997, 50 millions de francs à 1998, sans nouvelle recette qu'une répartition des différentes lignes budgétaires.

Il sera donc proposé à chaque jeune bénéficiant d'un emploi créé dans le cadre de la loi Aubry, de bénéficier d'un chèque formation, pris sur ce fonds régional, intitulé **chèque avenir**, d'un montant de 12000 francs destinés à sa formation. Quant à l'institution elle-même, elle ne créera pas les emplois prévus dans le cadre de la loi et financera ceux créés dans les associations dépendant du conseil régional !

Le comité régional CGT Midi-Pyrénées, s'est exprimé tant au CESR qu'au COREF sur cette initiative (voir déclaration publiée ci-après).

La consultation nationale interprofessionnelle, décidé par le CCN doit nous permettre de faire exprimer de manière forte les exigences des jeunes à un emploi stable, qualifié, bien rémunéré ! ■

Les jeunes et l'emploi

Lors du dernier recensement (1990), la région Midi-Pyrénées comptait 741364 jeunes de moins de 25 ans, soit 30.5 % de la population totale contre 34 % pour la moyenne nationale.

La situation en Midi-Pyrénées

Les jeunes de moins de 25 ans et le chômage en Midi-Pyrénées. Au 31 août 1997, en données CVS, la région Midi-Pyrénées compte 22080 demandeurs d'emplois de moins de 25 ans, soit 17 % des demandeurs d'emploi.

Au cours de l'année 1996 ont été enrégistrées, dans les établissements de plus de 10 salariés de la région Midi-Pyrénées:

▲ 55544 entrées de jeunes de moins de 25 ans (dont 46427 CDD et 7617 CDI).

▲ 49081 sorties de jeunes de moins de 25 ans (dont 36781 pour fin de CDD).

Au cours du premier semestre 1997, 7610 jeunes de moins de 25 ans inscrits à l'ANPE ont trouvé un emploi, contre 8935 au cours du premier semestre 1996, soit un recul de 14.8 %. ■

Dans l'éducation nationale, 13000 dossiers ont été déposés par les jeunes au Rectorat à la mi-octobre pour 844 postes dégagés pour 1997 au niveau de l'académie. ■

Comité Régional de l'ANPE du 21 octobre 1997

Situation du marché du travail en Midi-Pyrénées :

▲ Le nombre des demandeurs d'emplois fin juin est en progression de 3.9%.

▲ Le chômage de longue durée est en augmentation de 11.5 %.

Cette aggravation est plus accentuée dans notre région qu'en France, due au poids des emplois saisonniers, à l'interim qui augmente de 41 %.

Annie Djetcha, au nom du Comité Régional CGT Midi-Pyrénées a notamment dénoncé comment la précarité nourrit le chômage et l'augmente. ■

■ COREF* : Déclaration de la CGT Midi-Pyrénées

Il nous est proposé la création d'un fonds régional pour l'emploi des jeunes par le Conseil Régional Midi-Pyrénées

Le plan emploi jeunes a soulevé un immense espoir chez les jeunes à la hauteur de leur ras-le-bol de la précarité, des mini-salaires, de l'impossibilité de se projeter dans l'avenir, du refus du patronat de leur permettre de s'insérer dans de bonnes conditions dans la vie professionnelle.

Les différents débats se sont faits l'écho de l'inquiétude des jeunes et de la volonté de sortir de la logique qui a jusqu'à maintenant toujours prévalu dans les plans emploi jeunes, notamment en matière de reconnaissance des qualifications, et du droit à une formation qualifiante.

En effet, peut-on seulement prendre acte d'une dotation sur fonds propres de la région pour assurer la formation?

Va-t-on poursuivre la politique actuelle de la formation pour la formation dans des stages bidons n'aboutissant sur aucune perspective?

Quelle évaluation du système existant ?

Voilà des questions auxquelles nous devons répondre...

D'autre part, et au regard du texte de loi, les critiques de la CGT à l'égard du projet gouvernemental

restent pour l'essentiel valables. C'est vrai en particulier du choix des contrats de droit privé dans le secteur public et du contrat à durée déterminée d'un «type particulier».

La CGT est bien décidée à s'impliquer partout où elle le pourra pour que les emplois proposés soient effectivement utiles, à temps plein, et pour que les rémunérations correspondent réellement aux qualifications mises en œuvre.

Nous ferons tout pour que des mesures de pérennisation soient prises avant cinq ans, notamment par

▲ Mise en œuvre de la réduction du temps de travail sans perte de salaire.

▲ Relance de la consommation par l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés.

▲ Retraites et revenus de remplacement.

▲ Création d'emplois et développement de nouvelles activités.

l'ouverture de réels débouchés dans l'emploi public, à tous les niveaux des grilles indiciaires, avec les formations correspondantes.

Le constat est simple. Le plan emploi jeunes ne saurait à lui seul, répondre à l'ampleur du chômage.

C'est pour cette raison que nous débattons partout avec les salariés actifs et privés d'emploi pour engager les actions nécessaires au recul de la précarité et au développement de l'emploi.

La CGT propose

Nous prendrons toutes mesures pour accueillir ces jeunes et nous tenir à leur disposition pour faire avancer leurs revendications en convergence avec les autres salariés.

La CGT poursuivra son engagement pour l'émergence de solutions neuves en s'appuyant sur la volonté de changement qui s'affirme dans le pays. ■

* COREF : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation Professionnelle.

■ Ecole maternelle Jolimont : des postes, pas des CRS

Des parents à l'initiative qui ont besoin de création de postes, pas de CRS.

À la rentrée, dans cette école maternelle de Toulouse, il y avait 126 enfants... alors qu'au mois de juin il y en avait 129.

Et le "seuil" d'ouverture serait de 128 ! Comptabilité perverse... Pour deux élèves de moins...il y a deux adultes de moins (un enseignant et un agent). Et l'Inspection Académique ne comptabilise pas les enfants de moins de 3 ans !

Pendant sept semaines, les parents ont saisi l'inspection académique, occupé l'école, informé le quartier, associé l'Union locale CGT, les syndicats enseignants, les maîtres auxiliaires sans réemploi, les stagiaires IUFM,... eu le soutien de l'UD et du SDEN CGT... sans jamais de réponse autre que l'intervention de 200 CRS le 5 novembre pour expulser les parents et les maîtres auxiliaires de l'école, séparant brutalement les enfants de leurs parents.

Du jamais vu en école maternelle !!!

La détermination des parents n'a pas fléchi

Le lendemain soir, ils avaient élargi leur action en mobilisant associations, syndicats, élus et partis politiques... obligeant le rectorat à les recevoir sous 24 heures et à retirer les forces de police.

Il restent mobilisés et si la création nécessaire n'est pas faite sous huit jours, l'action repartira.

Parents et jeunes diplômés ont donc toutes les raisons de continuer à agir, et nous de développer toutes les initiatives et convergences avec eux.

Jean-Francois Leborgne

L'école en chiffres

Pour la clarté et des décisions nécessaires... plutôt que des phrases provocatrices (celles de Claude Allègre en l'occurrence):

En décembre 1996, la "carte scolaire" des écoles (premier degré) avait supprimé 1324 postes ; d'autres utilisations des moyens d'enseignements (heures de décharges de direction et école rurales) portaient les fermetures de classes à plus de 3000. Parallèlement François Bayrou avait supprimé 530 postes aux concours de professeurs des écoles...

En raisonnant sur les mêmes principes, Claude Allègre et Ségolène Royal ont rétabli environ 400 emplois... (sur les 800 annoncés par la plupart des médias, la moitié proviennent des postes de remplacement précisons que les écoles sont les seules structures dans lesquelles les remplacements sont assurés ; dans les lycées professionnels de l'académie de Toulouse, par exemple les remplacements ne sont assurés qu'à partir d'arrêts de travail de trois semaines !)

C'est donc un solde négatif de 1454 postes qui reste la réalité de cette rentrée (sans même aborder les revendications de limitation du nombre d'élèves à 25 maximum ce qui implique de créer 30000 postes). ■

■ Aéroport Blagnac : Les raisons de la colère

Un mouvement sans précédent. Les salariés d'Aérociel (bagagistes, de Toulouse Air Service (hôtesse), de la Chambre du commerce de Blagnac (agents de trafic) qui expriment leur refus d'être traités comme des pions corvéables et maléables à merci.

Ils protestaient contre les conditions d'installation d'une filiale du groupe anglais British Airways/TAT/Air Liberté associés à Air Toulouse.

Cette société, la S & A se proposait de ne réembaucher qu'une partie du personnel avec des salaires au rabais pour effectuer le même travail.

Après plus d'une semaine de lutte unitaire avec leurs syndicats (CGT/CFDT/FO/CFTC) ils ont obtenu :

- ▲ Des engagements écrits des divers patrons quant au maintien de l'emploi et des salaires pour tous sur l'aéroport,
- ▲ L'embauche de 15 CDD sous

contrat statutaire à la CCI,

▲ La priorité d'embauche des CDD. Le sort des intérimaires reste non résolu à ce jour,

▲ La totalité des jours de grève payée. .../...

L'aéroport de Blagnac a vu son trafic augmenter considérablement ces dix dernières années. .../...

Mais ce développement s'est fait au détriment de l'emploi statutaire et

Les salariés sont conscients que tout n'est pas réglé. Ils restent mobilisés pour des luttes à venir.

des conditions de vie et de travail. L'interim et les contrats CDD ont été la règle.

Cette lutte met un frein provisoire à la précarité qui sévit sur l'aéroport depuis des années, les appétits du patronat local sont en échec dans l'immédiat !

L'application d'une "directive européenne", mise en place en France au 1^{er} janvier 1998 dont le but est de déréglementer les activités aé-

roportuaires (piste, trafic, accueil, comptoir vente...) est gelée.

Si elle était appliquée en l'état, ce serait la privatisation de la totalité des activités aéroportuaires traitées actuellement par la chambre du commerce. Ce serait la remise en cause des maigres acquis des salariés des CCI et des entreprises de sous-traitance.

Durant le conflit, la CGT s'est renforcée dans les entreprises TAS et Aérociel mais aussi sur l'aéroport. De nombreux contacts ont été noués pendant le conflit, des adhésions individuelles réalisées.

Cette vitalité de la CGT à l'aéroport de Blagnac est de bonne augure à un mois des prud'homes. ■

Délio Mennen,
Secrétaire Général
UL Blagnac

Attention...

Les listes du Front National, dans le collège salariés, sont d'une extrême gravité. Ces listes détournent l'objectif social des prud'homes à des fins politiques. Elles sont porteuses d'alliances avec les patrons au détriment des salariés. Ces listes prônent la préférence nationale en violation de l'égalité des droits du salarié, des droits de l'homme devant la justice. En Midi-Pyrénées, sous l'intitulé CFNT, le FN a déposé cinq listes, deux en Haute-Garonne, trois en Tarn-et-Garonne. Nos UD ont tout mis en oeuvre pour combattre ces listes et engager des recours auprès des tribunaux. Elles ont été déboutées de leurs demandes, les listes CFNT déclarées valides par les juges ! C'est un véritable coup de force contre la démocratie, contre lequel nous devons riposter. ■

Déclaration commune des Comités Régionaux CGT Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon

Depuis de nombreuses années, luttes et traversées des Pyrénées sont associées (RN 10, Canfranc, Tour de Carol, Somport...).

Face à la multiplicité des projets routiers, autoroutiers, exacerbant les aspects environnementaux et de sécurité, l'opposition rail-route a culminé avec la bataille du Somport.

Aujourd'hui, bien des forces politiques, économiques, sociales et associatives appellent à la mise en oeuvre d'une autre logique des transports, et d'une politique multimodale favorisant la complémentarité des modes de transports, l'intermodalité.

Nous avons dans ce pays, trop souffert du "toute autoroute" ou du tout TGV.

De plus, nous pensons indispensable d'articuler les propositions d'infrastructure et les réponses aux besoins avec les exigences de développement de l'emploi dans des bassins largement sinistrés par des années de libéralisme. Il s'agit de rompre avec la conception de construire des infrastructures

comme simple Voie de transit uniquement pour satisfaire à une organisation de travail fondée sur les flux tendus, génératrice de délocalisations, de spéculations, de désengagement du territoire.

Il y a lieu au contraire de lier besoins en infrastructures et développement de l'emploi, autour des richesses locales, régionales, nationales et d'échanges de coopérations réelles avec les régions et pays autres, proches où éloignés.

Sans compter que la mise en concurrence d'infrastructure sur des parcours voisins alimentent une compétition intolérable qui ne fait ni l'affaire des salariés qui exploitent ces infrastructures ni celle des utilisateurs et des populations.

C'est pourquoi une large consultation et concertation, un vaste débat démocratique est nécessaire sur l'ensemble des questions posées par la traversée des Pyrénées, des coopérations à établir entre les états, entre les régions.

Aujourd'hui, face aux développements des échanges et alors que le tunnel du Somport ne fournit pas de réponse efficace, il nous paraît indispensable de renforcer les moyens et les capacités des lignes, dessertes, chantiers et points de passage ferroviaires par Hendaye et Cerbère ainsi bien pour les marchandises que pour les voyageurs.

Les possibilités de la ligne Toulouse-Barcelone via la Tour de Carol devraient également être développées.

L'utilisation du cabotage maritime permettrait d'assurer de l'ordre de 15 % des trafics, allégeant ainsi l'encombrement routier.

Enfin, la réouverture rapide de la ligne Pau-Canfranc seraient d'intérêt régional et constituerait un atout supplémentaire dans l'attente de la mise en service éventuelle d'un grand ouvrage d'ici 25 ans.

L'idée d'une traversée centrale des Pyrénées notamment, par un tunnel ferroviaire percé sous le Vignemale ne peut pas être rejetée a priori

Pour autant, compte tenu de son ampleur, de ses divers paramètres (coût, impacts sur l'environnement, sur l'activité économique, locale et régionale...) ce projet doit impérativement faire l'objet du vaste débat démocratique précité.

Ce projet devra également se placer dans le cadre d'une politique multimodale des transports, favorisant une maîtrise publique des flux, en harmonie avec les économies locale et régionale, ainsi que la réponse au besoin des salariés, des usagers, de la population. ■

Montreuil, le 17 novembre 1997.

■ Toulouse, l'Espagnole

A l'issue des deux journées, Georges Ségué, Président de l'Institut National d'Histoire Sociale de la CGT a notamment déclaré:

"Ce n'est pas sans émotion que nous avons entendu les témoignages de ceux qui avec les glorieuses brigades internationales ont héroïquement résisté à Franco puis se sont retrouvés dans les combats de la résistance française contre le nazisme qui avait dominé l'Europe grâce à une prétendue attitude d'inadmissible neutralité des gouvernements d'Europe occidentale, et se réfugièrent dans une politique de non-intervention on ne peut plus coupable. .../..."

De ce point de vue, la France se trouve présentement à un carrefour : ira-t-elle en avant, stagnera-t-elle, ou reviendra-t-elle en arrière ?

La négociation syndicat-patronat-gouvernement vers les 35 heures, suspendue après la dérobade du patronat ne reprendra sur de bonnes bases que si le mouvement social exerce avec suffisamment de force sa pression.

Il n'est pas vrai que la situation économique ne permet pas la réduction du temps de travail :

▲ En 1919, elle fut réduite de 100 heures par mois, sans la catastrophe prédite par le patronat.

▲ En 1936, de 32 heures par mois + congés payés, l'économie n'en souffrit pas.

▲ En 1982, 4 heures par mois, plus l'abaissement ouvrant droit à la retraite à 60 ans, et l'augmentation de la durée des congés.

Au contraire chaque fois avec des retombées positives pour l'emploi et la réduction du chômage. .../...



200 personnes en moyenne, ont participé au 5 séances de notre colloque régional qui a connu un grand retentissement dans la presse régionale. À Tarbes, à Prayols, comme à Toulouse, l'intérêt suscité par notre initiative témoigne, ainsi que la qualité d'écoute comme des débats, de la volonté de savoir, de connaître notre histoire !

C'est pourquoi combien la connaissance de l'histoire sociale, est encore de nos jours d'un grand intérêt pour éclairer le présent.

D'autant que notre souci majeur au-delà de l'approfondissement du sens des événements du passé, est de tirer le maximum d'enseignements propres à éclairer le présent et à servir à nos luttes d'aujourd'hui, et à maîtriser les responsabilités qui nous incombent pour être à la hauteur du futur proche en cette veille de 21^e siècle.

Le procès Papon qui avant même

d'avoir commencé révèle à quel point tant de milieux politiques français redoutent qu'il aille jusqu'au bout et qu'au-delà du chef d'accusation d'un homme, il ait pour conséquence d'extraire des oubliettes du passé des dossiers d'archives de nature à faire éclater au grand jour certaines vérités que beaucoup préféreraient laisser croupir au fond des tiroirs et de les ensevelir dans l'oubli.

Il n'est pas étonnant qu'au premier rang de ceux qui voudraient bien qu'une chape de silence tombe sur ce procès il y ait les leaders de l'extrême droite lepéniste, qui utilisent l'antimacabisme, comme Hitler utilisa en 1933

l'antisémitisme, ceux qui espèrent pouvoir faire germer sur le terreau du chômage, de la précarité, de l'injustice sociale et de la misère la végétation vénéneuse du racisme, de la xénophobie, de la haine de l'étranger, comme Hitler sut si bien le faire en Allemagne en 1933 avec l'antisémitisme.

Le racisme qui fut aussi utilisé à l'époque contre nos camarades espagnols, auquel nous avons à faire échec par la lutte, comme dans le respect des traditions d'internationalisme que nous ont légué nos aînés".

Faites-vous entendre



**Le progrès social:
un défi à notre portée**

L'annonce d'une loi réduisant la durée du travail à 35 heures hebdomadaires ouvre des possibilités de mettre en avant l'ensemble des revendications.

Le patronat s'y oppose de toutes ses forces. Vous pouvez le mettre en échec!

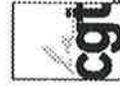
La CGT met à votre disposition une consultation nationale interprofessionnelle,

pour que tous les salariés du privé et du public, avec ou sans emploi, actifs ou retraités, expriment et pèsent en faveur de leurs exigences pour vivre mieux, réduire le chômage et gagner le plein emploi.

Contactez la CGT
de votre département

**Exprimez ce qui compte
pour vous !**

**Le 10 décembre 1997,
votez pour les candidats
de la CGT, première
organisation syndicale
en France,
en Midi-Pyrénées**



L'esprit de conquête
prud'hommes 97

Cet encart a été entièrement réalisé par le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées, paru dans toutes les éditions de la presse régionale : Dépêche, Midi-Libre, Centre Presse, Sud-Ouest, le 24 novembre 1997. La CGT publiera dans la même presse régionale deux encarts le 1^{er} et le 8 décembre 1997.